

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE**1.1 Identifiant du produit:**

Identifiant du produit: TOUGH GARD® Anti-Spatter Liquid **Date de Révision:** nov. 05, 2025

Dénomination du produit: TOUGH GARD® Anti-Spatter Liquid **Version:** 1.0

Numéro UFI: N.A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: **Date d'impression:** déc. 02, 2025

Remplace la date: N.A.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Nom du fabricant: Tregaskiss

Adresse: 2570 North Talbot Road Windsor, ON, CA, N0R 1L0

Numéro d'information: 1-855-644-9353

Fax:

1.4 Numéro de téléphone d'urgence:

N° de téléphone en cas d'urgence: 1-519-737-3000; Portugal: Centro de Informacao Antiveno (CIAV-800-250-250)

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Non classé comme une substance dangereuse ou un mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 modifié de temps à autre.

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun

2.3 Autres dangers

La ou les substances ne sont pas incluses dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de la REACH pour la perturbation des propriétés de perturbation endocrinienne, ou ne sont pas identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères énoncés dans la réglementation déléguée de la Commission (UE) 2017/2100 ou règlement de la Commission (UE) 2018/605.

Toute toxicité aiguë inférieure à un 1 % du mélange est inconnue

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1 Substances**

N'est pas applicable.

3.2 Mélanges

CAS	Nom Chimique	Classification SGH	%/poids	Numéro CE
0025322-68-3	POLYÉTHYLÈNE GLYCOL	N.A.	0.00% - 20.00%	500-038-2

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude.

Contact oculaire

En cas d'irritation, rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste: Demander une aide médicale.

Contact cutané

Rincer/laver à l'eau tiède, à l'eau douce et au savon doux pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que le produit soit retiré. En cas d'irritation cutanée ou de malaise : Demander une aide médicale.

Ingestion

Rincer la bouche. En cas de malaise ou de doute : Demander une aide médicale.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas de données disponibles.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. Le traitement devrait être favorable et fondé sur le jugement du médecin en réponse à la réaction du patient.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Incendie majeur : Agents chimiques secs, dioxyde de carbone, pulvérisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces clos.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. N'utilisez pas de jet d'eau, car cela propagera le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une fumée dense peut être générée lors de la combustion. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. La pulvérisation d'eau est recommandée afin de refroidir ou de protéger les matériaux ou les structures exposés. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du mouillage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éviter l'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface, l'eau détruisant la mousse. Toute pulvérisation d'eau peut permettre de minimiser ou disperser les vapeurs et de protéger le personnel. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures d'urgence

Isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer.

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

Équipements de protection

Voir la section 8 pour des spécificités sur l'équipement personnel de protection (PPE).

6.2 Précautions pour l'environnement

Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre les liquides renversés dans leurs contenants d'origine pour les réutiliser. Recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (p. ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) dans des contenants en vue de l'élimination des déchets selon les réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des spécificités sur l'équipement personnel de protection (PPE). En ce qui concerne l'élimination de l'élimination après le nettoyage, voir la section 13.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Général

Prenez toute précaution pour éviter de mélanger avec des matériaux incompatibles, reportez-vous à la section 10 sur des matériaux incompatibles. Assurer un contrôle de processus approprié pour éviter l'excès de décharge de déchets (température, concentration, pH, temps). Évitez de libérer dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Laver les mains après utilisations.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Exigences de stockage

Entreposier dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Conserver le(s) récipient(s) hermétiquement clos et correctement étiquetés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites.

Exigences de ventilation

Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation. Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition.

7.3 Utilisation finale spécifique (s)

Pas de données disponibles.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

N'est pas applicable.

8.2 Contrôles d'exposition

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux.

Protection cutanée

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne mentionnent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire qui satisfait ou est équivalent à OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

(C) - limite supérieure, irr - Irritation, URT - Voies respiratoires supérieures

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient ACGIH TLV Basis, ACGIH STEL (mg/m³) importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 1%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Densité	1.02 g/cm ³
Densité	1.02
Symbol du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	N/A
Coefficient eau / huile	N/A
INFLAMMABILITÉ	N/A
Solubilité dans l'eau	100 % soluble dans l'eau
Apparence	Liquide vert
pH	8.50
Description de l'odeur	Inodore
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
La Pression de Vapeur	2.33 kPa
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	-2.00 °C
Point de Fusion	-2.00 °C
Point d'ébullition élevé	100.00 °C
Point d'ébullition bas	100.00 °C
Température d'auto-inflammation	N/A
Taux d'évaporation	N/A

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles.

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de données disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes, les hautes températures et le contact avec les matériaux incompatibles.

10.5 Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

Risque d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Carcinogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité reproductive

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Corrosion/Irritation cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

11.2 Informations sur d'autres dangers

11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés de perturbation endocrinienne: Aucune donnée disponible.

11.2.2 Autres informations

Autres informations: Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques, pour plus d'informations, voir la section 4.

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

La ou les substances ne sont pas incluses dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de la REACH pour la perturbation des propriétés de perturbation endocrinienne, ou ne sont pas identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères énoncés dans la réglementation déléguée de la Commission (UE) 2017/2100 ou règlement de la Commission (UE) 2018/605.

12.7 Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

12.8 Informations supplémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

N'est pas applicable.

13.2 Élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locales pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport foncier (ADR / RID)	Transport de voies navigables intérieures (ADN (R))	Transport aérien (ICAO / IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro de l'ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.3 Classe de risque de transport (ES)	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.4 Groupe d'emballage	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.5 Risques environnementaux	Aucunes données disponibles	Aucunes données disponibles	Aucunes données disponibles	Aucunes données disponibles
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 Règlement sur la sécurité, la santé et l'environnement / Législation spécifique pour le mélange

15.1.1 Règlement sur la portée de l'UE.

Directive 2010/75/UE (COV) : 0 %

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0025322-68-3	POLYÉTHYLÈNE GLYCOL	0.00% - 20%	DSL - Domestic Substance List, SARA312, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), EU_NLP - European_EC_Inventory_NLP, EU_EC_Inventory - European Inventory

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient EU_EC_Inventory - European Inventory, EU_EINECS - European_EC_Inventory_EINECS, SARA312, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), DSL - Domestic Substance List importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 1%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; Toxicité aiguë. - toxicité aiguë; ADN - (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies navigables intérieures ; ADR – Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par route ; CAS - Chemical Abstracts Service (service qui tient à jour la liste la plus complète de substances chimiques) ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges ; DSL - Liste intérieure des substances ; Numéro CE - L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et la liste NLP) est la source pour le numéro CE à sept chiffres, un identifiant des substances disponibles dans le commerce au sein de l'UE (Union européenne) EH40/2005 EH40/2005 Limites d'exposition sur le lieu de travail (<http://www.nationalarchives.gov.uk/doc/opengovernment-licence/>); EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées; Eye Dam. - Gravement nocif pour les yeux; Eye Irrit. - Irritant pour les yeux; Flam. Liq. - Liquide inflammable; Flam. Sol. – Solide inflammable ; GHS - « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA) ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des navires (abréviation de "Marine Pollutant); IOELV - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle; LC - Concentration létale; LD - Dose mortelle; NFPA - National Fire Protection Association; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; NLP - Plus de polymère ; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; SCBA - Appareil respiratoire autonome ; ppm - parties par million ; REACH - Enregistrement, Évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; Resp. Sens. - Sensibilisation respiratoire; Resp. - Irritation respiratoire; RID - (Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer; Skin Corr. - Corrosif pour la peau; Skin Irrit. - Irritant pour la peau; Skin Sens. - Sensibilisation cutanée; STEL - Limite d'exposition à court terme; STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; TLV - Valeur limite d'exposition; TSCA - Toxic Substances Control Act Public Law 94-469; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; vPvB- Très persistant et très bioaccumulable ; WEL - Limite d'exposition sur le lieu de travail.

Conseil de formation

Le personnel de formation sur les bonnes pratiques. Les manipulations ne doivent être effectuées que par des personnes qualifiées et autorisées.

Méthodes de classification utilisées pour tirer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008

Les méthodes de calcul ont été utilisées pour l'évaluation de toutes les classes de danger attribuées au produit au titre de l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008.

Références de la littérature clés et sources de données

Base de données de diffusion ECHA, ECHA (Agence chimique européenne), fournisseur SDS, Inchem2, Bases de données Ecotox et RTECS. Base de données de diffusion de l'ECHA et inventaire C&L.

Méthodes de classification utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Les méthodes de calcul ont été utilisées pour l'évaluation de toutes les classes de danger attribuées au produit au titre de l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.